

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.88 Vœu relatif à l'étude de l'évolution du design des barrières Vauban

-----

Le Conseil de Paris,

Considérant que depuis la mise en place d'un nouveau plan vigipirate en 2014 et l'augmentation de la menace terroriste, les traditionnelles "barrière Vauban" en acier se sont démultipliées à Paris.

Considérant que ces barrières constituées de dix-neuf barreaux en acier bien alignés sur 2,5 mètres de long et 1,1 mètre de haut sont devenue permanentes sur de nombreux trottoirs.

Considérant qu'avec leur 23 kilogrammes par unité, ces barrières sont mobiles et jouent donc avant tout un rôle de dissuasion et de prévention.

Considérant pour autant qu'à Paris, un grand nombre sont installées en permanence devant les sites réputés sensibles, notamment devant les commissariats, lieux culturels et touristiques, les écoles, des lieux de culte, etc

Considérant d'autre part que ces barrières Vauban ont pu être détournées de leur usage lors des récentes manifestations et utilisées comme armes par destination ou à dessein de barricades ;

Considérant la qualité exceptionnelle du paysage urbain parisien s'accommode mal du design de ces barrières, avant tout fonctionnelles et solides, mais peu esthétiques.

Considérant le travail mené actuellement par la mairie de Paris pour améliorer le design du mobilier urbain, par la mise en place de la commission du mobilier urbain.

Considérant le souci de la mairie de faire d'avantage de place aux designers et aux *makers* en matière de mobilier urbain.

Considérant qu'une réflexion doit être engagée conjointement avec la préfecture de Police, sur les zones d'implantation ainsi que sur l'intégration des mobiliers de sécurité dans l'espace public .

Considérant que cette question doit être mise à l'ordre du jour de la commission du mobilier urbain.

Sur proposition de Valérie NAHMIA, Olga JOHNSON et des élus du groupe UDI-MoDem, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que conjointement avec la préfecture de Police et la commission du mobilier urbain, la Mairie de Paris engage une réflexion sur les zones d'implantation et sur le design des mobiliers urbains de sécurité » afin d'en améliorer l'intégration dans le paysage parisien, notamment dans les lieux où elles sont installées de façon permanente.